



Compte rendu de la séance du 13 avril 2015

Président : AYROLES Francis
Secrétaire : FOURQUET Sylvie

Présents :

Monsieur Philippe RODRIGUE, Monsieur Elie AUTEMAYOUX, Madame Angèle PREVILLE, Monsieur Pierre CHAUMEL, Madame Yvette DELPY, Monsieur Didier POUCH, Madame Sylvie BONHOMME, Monsieur Pierre DELPEYROUX, Monsieur Pierre MOLES, Madame Marie-José BOUYSSET, Monsieur François BIASSETTE, Monsieur Jean-Pierre MESPOULHE, Madame Claire DELANDE, Madame Béatrice WALLYN, Monsieur Michel PELE, Monsieur Christophe PROENCA, Madame Sylvie FOURQUET, Monsieur Jacques FERRAND, Monsieur Francis AYROLES, Monsieur Jacques VABRE, Monsieur Patrice VIDIEU, Monsieur Jacques LORBLANCHET, Madame Pascale CIEPLAK, Monsieur Jean-François LESCURE, Madame Solange CANCES, Madame Catherine MARTINEZ, Monsieur Jean-Louis LARAGE, Monsieur Jean-Claude KELSCH, Monsieur Michel MOULIN

Madame Marie-Paule RIOM donne pouvoir à Madame DELPY Yvette
Monsieur David LABORIE donne pouvoir à Monsieur Ayroles
Monsieur Cyril BESSONIE donne pouvoir à Madame Marie-José BOUYSSET

Excusés :

Madame Laurence LACATON, Madame Catherine ALBERT

Ordre du jour:

A/ Election d'un/e secrétaire.

B/ Commission Finances : Rapporteur Monsieur Francis AYROLES

B-1/Vote des taux (délibérations) ;

- Taxe habitation
- Taxe Foncière Bâtie
- Taxe Foncière non Bâtie
- CFE
- Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères

B-2/Budgets primitifs 2015 (délibérations)

- Communauté de Communes
- Cinéma
- SPANC

B-3/Travaux centre culturel (délibération) : mise aux normes ERP.

B-4/ Modification indemnité élu (délibération).

C/ Commission Economie - Aménagement de l'espace : Rapporteur Monsieur Pierre MOLES

C-1/ Hydrau Elect (délibération) :

Travaux pour aménagement d'un appentis en bureaux : choix entreprise ; ces travaux seront réalisés dans le cadre du dossier contrat crédit-bail déjà validé ;

C-2/ Travaux SEROMA (délibération) : modification des noms des partenaires financiers (porteurs du projet) – convention tripartite – BPIFRANCE- FINAMUR – NATIXIS LEASE IMMO / COMMUNAUTE DE COMMUNES / SEROMA SAS ; aide de 50 000,00 euros

D/Commission Administration – Ressources Humaines : Rapporteur Monsieur David LABORIE

D-1/ Personnel communautaire (délibération) :

- Service Technique : recrutement d'un agent en emploi aidé au 15/05/2015

E/ Commission Habitat – SCOT – Gestion locative de l'habitat : Rapporteur Madame Sylvie FOURQUET

Logement BIARS SUR CERE (délibération) : Existant

Lot	Montant marché HT	Montant avenant HT	Objet avenant
1-Gros Œuvre - RAFFY	67 822,79 euros	- 4 421,70 euros - 407,36 euros	Suppressions Caniveau + socle béton
4- Isolation extérieure - CANO	49 653,73 euros	-150,00 euros	Suppression peinture souche de cheminée
11 – Electricité - CLARETY	45 979,05 euros	+ 1380,00 euros	Installation électricité pour mise en chauffe
12 – Plomberie chauffage VMC - ALLEZ	103 617,03 euros	+ 332,00 euros - 434,5 euros	Porte de douche Suppression tringle et rideau douche

F/Commission Centre Social – Ludothèque – Séniors – Famille – Jeunesse 15/25 ans : Rapporteur Monsieur Elie AUTEMAYOUX

RSP (délibération) : Dépôt dossier financement pour le fonctionnement 2015 – Modification plan de financement - FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire).

POUVOIR (1)

Je soussigné(e) donne pouvoir à

..... (2)
de me représenter à la réunion convoquée pour le à h de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (3) auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque.

Fait à le201.....

Bon pour pouvoir et signature

(1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité. (2) Nom, prénom, adresse (3) Durée de validité : trois reports au maximum

Vote des taxes additionnelles 2015

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 32 - Pour : 30 / Contre : 0 / Abstention : 1

Délibération n° DE_13042015_01

Le conseil communautaire après discussion, fixe les taux des taxes additionnelles pour 2015 comme suit :

- **Taxe d'Habitation** **8,47 %**
- **Taxe Foncière Bâtie** **0,517 %**
- **Taxe Foncière Non Bâtie** **13,97 %**

Vote taux CFE 2015

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 32 - Pour : 31 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération n° DE_13042015_02

A l'unanimité, le conseil communautaire après discussion, fixe à 26,07 % le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour 2015

Vote taux TEOM 2015

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 32 - Pour : 31 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération n° DE_13042015_03

Le conseil communautaire après discussion, fixe à 9,84 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2015

Travaux centre culturel Robert DOISNEAU

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 32 - Pour : 31 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération n° DE_13042015_04

Monsieur le Président informe l'assemblée que la communauté de communes Cère et Dordogne a créé une commission d'accessibilité par décision du 7 mars 2012.

Plusieurs rapports ont été établis afin de diagnostiquer les établissements classés ERP hors catégories 5 dont le centre culturel.

Monsieur le Président en donne lecture et constate que des travaux doivent être réalisés pour se mettre en conformité avec les règles d'accessibilité tant intérieurement qu'extérieurement.

Pour améliorer le fonctionnement des services et les conditions de travail des agents, Pour répondre favorablement au Conseil Départemental pour la mise en place du Télé Travail sur notre territoire (décision DE_26012015_16),

Il propose que dans un même temps, il soit envisagé une extension de ce bâtiment sur l'arrière.

Pour assurer le suivi de ce chantier, il propose de se rapprocher d'un maître d'œuvre et donc de lancer une consultation auprès de trois bureaux compétents.

Après débats, les conseillers communautaires :

- entérinent les propositions de monsieur le Président ;
- décident de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre auprès de trois bureaux ;
- autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Indemnités fonction élus au 01/05/2015

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 32 - Pour : 29 / Contre : 0 / Abstention : 2

Délibération n° DE_13042015_05

Vu les articles L.5211-12, R.5214-1 et R.5332-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que

- la Communauté de Communes Cère et Dordogne compte 8 726 habitants au 1^{er} janvier 2011 (population municipale entrant en vigueur au 01/01/2014 - Source INSEE),
- le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale,
- lors du renouvellement de l'organe délibérant d'un EPCI, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation,
- toute délibération de l'organe délibérant d'un EPCI concernant les indemnités de fonction d'un ou plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée,

Monsieur le Président rappelle que les arrêtés de délégation et signature resteront inchangés.

Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Président, décide de modifier comme suit les indemnités à compter du 1^{er} mai 2015 :

- 1) de fixer pour le président, une indemnité au taux de 41,25 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, égale au taux maximum autorisé dès l'entrée en fonction ;

- 2) de fixer pour les premier, deuxième et troisième vice-présidents, une indemnité au taux de 16,50 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter de l'arrêté de délégation de fonction, égale au taux maximum ;
- 3) de fixer pour les quatrième, cinquième et sixième vice-présidents, une indemnité au taux de 8,25 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; le taux maximum autorisé étant de 16,50 % ;
- 4) de fixer pour les septième, huitième et neuvième vice-présidents, une indemnité au taux de 4,12 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; le taux maximum autorisé étant de 16,50 % ;
- 5) que les dépenses d'indemnités de fonction soit prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la communauté pour les exercices à venir.
- 6) d'annexer à la présente délibération un tableau récapitulatif de ces indemnités.

Travaux bâtiment HYDRAU ELECT - fermeture appenti en bureaux

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 32 - Pour : 31 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération n° DE_13042015_06

Monsieur le Vice-Président chargé de la commission Economie – Aménagement de l'espace rappelle à l'assemblée la décision 07022011_01-DE du 14 décembre 2009 relative à la signature d'un contrat crédit bail avec la société HYDRAU ELECT pour un bâtiment appartenant à la Communauté de Communes sis sur la zone d'activités Les Landes (BIARS SUR CERE).

A la demande du locataire, les travaux d'aménagement des lieux – fermeture d'un appentis en bureaux – bardage isolation – doivent être réalisés ; Monsieur le Vice-Président informe que ce coût sera inclus dans le montant des loyers à la charge du locataire.

Une consultation a été lancée auprès de trois entreprises et les réponses sont les suivantes :

TRAVAUX	ENTREPRISE	MONTANT HT
Isolation Toiture	DEGUILHEM-TANIE(CAJARC – 46)	Pas de réponse
	LTN (VARETZ – 19)	Pas de réponse
	MAMBERT (BIARS SUR CERE – 46)	16 550,00

Monsieur le Vice-Président propose de retenir l'offre de l'entreprise MAMBERT (BIARS SUR CERE – 46) pour un montant HT de 16 550,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, entérine cette proposition et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer tous les documents s'y rapportant.

Aide à Immobilier - Batiment SEROMA Rectificatif 2

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 32 - Pour : 31 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération n° DE_13042015_07

Monsieur le Président et Monsieur le Vice-président chargé de la commission Economie – aménagement de l'espace, rappellent les décisions DE_29092014_12 et DE_26012015_08 relatives à l'attribution d'une aide financière de la Communauté de Communes pour la construction d'un bâtiment de 2 240 m² devant accueillir l'entreprise SEROMA, sur un terrain appartenant à plusieurs crédits-bailleurs pour y installer courant premier semestre 2015, quatre machines-outils.

Cette société sollicite un financement pour la construction de ce nouvel atelier qui est estimé à :

- 2 000 000,00 euros pour le volet immobilier
- 2 000 000,00 euros pour le volet matériel.

Le dispositif département prévoit que l'aide du Conseil Général pour ce type de projet est subordonnée à une intervention équivalente de la part de la collectivité locale compétente en matière de développement économique sur le site d'implantation du projet, en l'occurrence la Communauté de Communes Cère et Dordogne.

Après avoir rencontré les partenaires financiers et le directeur de l'entreprise SEROMA accompagné de Monsieur VALERY, le financement sollicité serait le suivant :

- Pour le volet matériel : avance remboursable auprès de la Région ;
 - Pour le volet immobilier : subventions directes de la Région, du Département et la Communauté de Communes qui peuvent être de 20 % d'une dépense plafonnée à 1 000 000,00 euros soit 200 000,00 euros maximum :
- | | |
|-------------------|------------------|
| Région (10 %) | 100 000,00 euros |
| Département (5 %) | 50 000,00 euros |
| Cté Commune (5 %) | 50 000,00 euros |

Après avoir oui et après débats, le Conseil communautaire :

- approuve le plan de financement mentionné ci-dessus ;
 - attribue une aide de 50 000,00 euros
 - aux financeurs suivants Bpifrance Financement, FINAMUR et NATIXIS LEASE IMMO aux lieux et places des financeurs CREDIT AGRICOLE Leasing et Factoring, NATIXIS LEASE et BPI France,
 - à la SAS SEROMA
- pour les investissements présentés par Monsieur le Président, sous réserve des subventions des autres partenaires financiers ;
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier dont le projet de convention rectifiée ci-annexé et toutes les pièces indispensables à l'implantation et aux raccordements divers du bâtiment.

Creation CAE au 15/05/2015 - service technique

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 32 - Pour : 31 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération n° DE_13042015_08.

Monsieur le Président informe les élus que deux emplois aidés (service technique) arrivent à terme, un au 30/04/2015 et l'autre au 15/05/2015.

Compte tenu du travail important incombant à ce service (entretien zone industrielle, sentiers randonnées, terrains et bâtiments communautaires, etc.), il propose aux membres présents de recruter un agent en CUI - CAE d'une durée d'un an à compter du 15 mai 2015 à temps complet sur la base du SMIC.

Après débats, le conseil communautaire entérine cette proposition et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à ce recrutement.

Travaux logements BIARS avenants

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 32 - Pour : 31 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération n° DE_13042015_09

Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente chargée de la commission Habitat – SCOT – Gestion locative informent l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement des logements sociaux à BIARS SUR CERE, des travaux supplémentaires ou des modifications doivent être réalisés :

Partie Extension

- Lot 11 Electricité – SARL CLARETY : Installation électrique provisoire soit une augmentation de 1 380,00 € HT (avenant 1) ;

Partie Existant

- Lot 1 Gros Œuvre - RAFFY Laurent : Suppression de 23 végétaux et socles en béton armé soit une diminution de 1 097,36 € HT (avenant 1) ;
- Lot 4 Isolation extérieure - EURL CANO et Fils : Suppression peinture des souches de cheminées soit une diminution de 150,00 € HT (avenant 1) ;
- Lot 12 Plomberie Chauffage VMC - Ets ALLEZ et Cie : Suppression fournitures et poses rideaux douche et mise en place d'une porte de douche soit une diminution de 102,75 € HT (avenant 2) ;

Monsieur le Président précise que la commission d'appel d'offres s'est réunie et a donné un avis favorable à la passation de ces avenants (dont devis ci-joints).

Partie Extension

- Lot 11 Electricité – SARL CLARETY : le marché initial d'un montant HT de 5 618,03 € est porté à la somme HT de 6 998,03 € soit une augmentation de 1 380,00 € HT (avenant 1) ;

Partie Existant

- Lot 1 Gros Œuvre - RAFFY Laurent : le marché initial d'un montant HT de 67 822,79 € est porté à la somme HT de 66 725,43 € soit une diminution de 1 087,36 € HT (avenant 1) ;
- Lot 4 Isolation extérieure - EURL CANO et Fils : le marché initial d'un montant HT de 49 653,73 € est porté à la somme HT de 49 503,73 € soit une diminution de 150,00 euros HT (avenant 1) ;
- Lot 12 Plomberie Chauffage VMC - Ets ALLEZ et Cie : le marché initial d'un montant HT de 103 617,03 € est porté à la somme HT de 103 514,28 € soit une diminution de 102,75 euros HT (avenant 2).

Après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Président, le conseil communautaire

- accepte les avenants tels qu'ils lui sont présentés,

- autorise Monsieur le président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

FNADT 2015 - Relais Service Public (fonctionnement 2015). Rectificatif

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 32 - Pour : 31 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération n° DE_13042015_10

Monsieur le Vice-Président chargé de la commission centre social – ludothèque – seniors – Famille – Jeunesse 15/25 ans rappelle la décision n° DE_09032014_20 relative au financement pour le fonctionnement du RSP
Il informe l'assemblée qu'il est nécessaire de revoir ce plan de financement ; le budget pour 2015 pourrait être le suivant :

Dépenses		Recettes	
Charges de personnel	15 480,00	Participation Etat FNADT 2015	10 000,00
Télécommunications	800,00	Autofinancement	6 430,00
Divers	150,00		
TOTAL	16 430,00	TOTAL	16 430,00

Après délibération, le conseil communautaire :

- entérine la proposition de Monsieur le Vice-Président ;
- précise que cette décision annule et remplace l'acte cité ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour le dépôt du dossier de demande de cette subvention de fonctionnement au titre du FNADT 2015.

•

fin de la séance 22h30



J. FOURQUET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÈRE ET DORDOGNE -
CINEMA - ACTE N° DE_13042015_12
N°12**

Séance du 13 avril 2015

L'an deux mille quinze, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis AYROLES

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
33	29	31
		Pour : 31
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

AYROLES Francis, AUTEMAYOUX Elie, BIASSETTE François, BONHOMME Sylvie, BOUYSSSET Marie-José, CANCES Solange, CHAUMEL Pierre, CIEPLACK Pascale, DELANDE Claire, DELPEYROUX Pierre, DELPY Yvette, FERRAND Jacques, FOURQUET Sylvie, KELSCH Jean-Claude, LARAGE Jean-Louis, LESCURE Jean-François, LORBLANCHET Jacques, MARTINEZ Catherine, MESPOULHE Jean-Pierre, MOLES Pierre, MOULIN Michel, PELE Michel, POUCH Didier, PREVILLE Angèle, PROENCA Christophe, RODRIGUE Philippe, VABRE Jacques, VIDIEU Patrice, WALLYN Béatrice

Procurator(s) :

RIOM Marie-Paule à DELPY Yvette et LABORIE David à AYROLES Francis

Date de la convocation
07 avril 2015

Etal(en)t absent(s) :

Date d'affichage
07 avril 2015

Etal(en)t excusé(s) :

ALBERT Catherine et LACATON Laurence

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

//

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : FOURQUET Sylvie

et publication du

//

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

Investissement

Dépenses : 52 524,01

Recettes : 54 324,01

Fonctionnement

Dépenses : 183 139,71

Recettes : 183 139,71

<p>REÇU LE</p> <p>21 AVR. 2015</p> <p>SOUS-PREFECTURE FIGEAC</p>

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	54 324,01	(dont 1 800,00 de RAR)
Recettes :	54 324,01	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	183 139,71	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	183 139,71	(dont 0,00 de RAR)

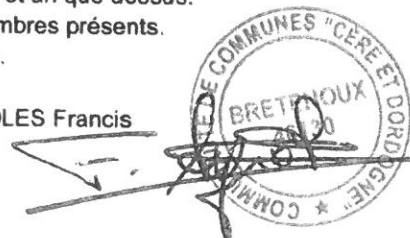
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BRETENOUX

Le President AYROLES Francis



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CERE ET DORDOGNE -
SPANC - ACTE N°DE_13042015_13
N°13

Séance du 13 avril 2015

L'an deux mille quinze, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis AYROLES

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
33	29	29
		Pour : 29
		Contre : 0
		Abstentions : 2

Etai(en)t présents :

AYROLES Francis, AUTEMAYOUX Elie, BIASSETTE François, BONHOMME Sylvie, BOUYSSSET Marie-José, CANCES Solange, CHAUMEL Pierre, CIEPLACK Pascale, DELANDE Claire, DELPEYROUX Pierre, DELPY Yvette, FERRAND Jacques, FOURQUET Sylvie, KELSCH Jean-Claude, LARAGE Jean-Louis, LESCURE Jean-François, LORBLANCHET Jacques, MARTINEZ Catherine, MESPOULHE Jean-Pierre, MOLES Pierre, MOULIN Michel, PELE Michel, POUCH Didier, PREVILLE Angèle, PROENCA Christophe, RODRIGUE Philippe, VABRE Jacques, VIDIEU Patrice, WALLYN Béatrice

Procurat ion(s) :

de RIOM Marie-Paule à DELPY Yvette, de LABORIE David à AYROLES Francis

Date de la convocation
07 avril 2015

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
07 avril 2015

Etai(en)t excusé(s) :

ALBERT Catherine et LACATON Laurence

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : FOURQUET Sylvie

et publication du

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

Investissement

Dépenses : 0,00

Recettes : 0,00

Fonctionnement

Dépenses : 59 806,30

Recettes : 59 806,30

REÇU LE
21 AVR. 2015
SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 0,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 0,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 59 806,30 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 59 806,30 (dont 0,00 de RAR)

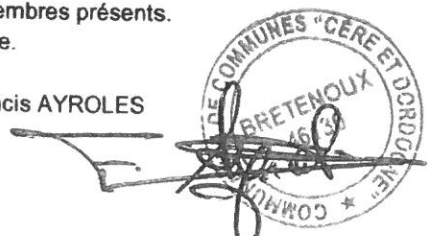
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BRETENOUX

Le Président, Francis AYROLES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE COMMUNAUTÉ COMMUNES CERE
DORDOGNE ACTE N° DE-13042015_11**

Séance du 13 avril 2015

L'an deux mille quinze, le 13 avril, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis AYROLES.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
33	29	31
		Pour : 31
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

AYROLES Francis, AUTEMAYOUX Elie, BIASSETTE François, BONHOMME Sylvie, BOUYSSSET Marie-José, CANCES Solange, CHAUMEL Pierre, CIEPLACK Pascale, DELANDE Claire, DELPEYROUX Pierre, DELPY Yvette, FERRAND Jacques, FOURQUET Sylvie, KELSCH Jean-Claude, LARAGE Jean-Louis, LESCURE Jean-François, LORBLANCHET Jacques, MARTINEZ Catherine, MESPOULHE Jean-Pierre, MOLES Pierre, MOULIN Michel, PELE Michel, POUCH Didier, PREVILLE Angèle, PROENCA Christophe, RODRIGUE Phillippe, VABRE Jacques, VIDIEU Patrice, WALLYN Béatrice

Procurator(s) :

RIOM Marie-Paule à DELPY Yvette et LABORIE David à AYROLES Francis

Date de la convocation
07 avril 2015

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
07 avril 2015

Etai(en)t excusé(s) :

ALBERT Catherine et LACATON Laurence

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : FOURQUET Sylvie

03 05 2015

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

et publication du

03 05 2015

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

Investissement

Dépenses : **1 186 087,93**

Recettes : **1 580 527,26**

Fonctionnement

Dépenses : **6 856 667,14**

Recettes : **6 856 667,14**

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	2 253 613,17	(dont 1 067 525,24 de RAR)
Recettes :	2 253 613,17	(dont 673 085,91 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	6 856 667,14	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	6 856 667,14	(dont 0,00 de RAR)

REÇU LE
03 MAI 2015
SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BRETENOUX

Le Président Francis AYROLES

